



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE MONT-CARME

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 3 décembre 2012 à 20 h.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MME LA CONSEILLÈRE :	Kathleen St-Jean
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

#### 1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. A) Suspension de la directrice générale  
B) Nomination de la directrice générale par intérim
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012
5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
6. Dépôt de la démission d'une conseillère
7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Dépôt du registre des déclarations pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus des élus
9. Dépôt du registre des déclarations des élus ayant suivi une formation sur l'éthique
10. Mandater un avocat dans le cadre de la requête en accréditation des employés municipaux
11. Augmentation salariale des employés municipaux, des pompiers et des élus
12. Autorisation de paiement pour le contrat de rénovation du Centre communautaire « côté Est »

13. Autorisation de paiement pour l'achat de la génératrice du Centre communautaire
14. Autoriser l'achat d'une échelle de remplacement pour le service Incendie
15. Procéder à la reddition de compte, à l'approbation des travaux et à la réclamation de la subvention pour 2012-2013 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
16. Reddition de compte et adoption du projet d'amélioration de la scène Desjardins et réclamation du Fonds de Soutien aux Territoires en Difficultés (FSTD)
17. Concession cantine
18. Autoriser la signature du contrat de conciergerie pour l'édifice municipal
19. Déposer la candidature du Sentier culturel au Prix Ruralia Desjardins
20. Demande d'appui dans le dossier des îlots déstructurés
21. Demande d'appui pour reporter la date buttoir du recouvrement de taxes
22. Demande d'appui
23. Demande d'appui financier :
  - Escadron 761 (Cadets de l'air)
  - Club de patinage artistique de Saint-Pascal
24. Correspondance
25. Motion de remerciement au Service de garde Les Carmignons pour la décoration de la cloche pour Noël au cœur du Kamouraska
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

203-2012

**et résolu à l'unanimité que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

### 3. A) Suspension de la directrice générale

CONSIDÉRANT le climat de travail qui s'est grandement détérioré;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 23 novembre 2012 signée par les membres du conseil municipal et remis à Madame Odile Soucy la suspendant avec solde pour une période indéterminée;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

204-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal confirme officiellement la suspension de Madame Odile Soucy et mandate Me Gilles Moreau pour assurer le suivi du dossier.

### B) Nomination de la directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT la suspension de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que selon l'article 210 du Code municipal :  
*Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui est fonctionnaire principal.  
 Le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général.*

CONSIDÉRANT que selon l'article 184 du Code municipal : *le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé un par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.*

*Au cas de vacances dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.*

CONSIDÉRANT que Madame France Boucher a déjà été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par résolution n° 081-2011 le 2 mai 2011

205-2012

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kathleen St-Jean

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal nomme Madame France Boucher comme directrice générale par intérim.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012**

206-2012

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que modifié.

**5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

207-2012

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2012, totalisant une somme de 114 466.22 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 novembre 2012, pour un total de 54 561.69 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

**6. Dépôt de la démission de la conseillère Kelly Anctil au siège no 1**

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe procède au dépôt de la lettre de démission de la conseillère au siège no 1, Madame Kelly Anctil en date du 10 novembre 2012.

Le conseil municipal profite de l'occasion pour remercier Madame Anctil pour son implication et son dévouement au sein de la communauté de Mont-Carmel.

**7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

L'obligation selon l'article 358 de la loi sur les élections et référendums municipaux de déposer dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, une mise à jour de cette déclaration.

La secrétaire-trésorière adjointe atteste avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

**8. Dépôt de la déclaration de dons, marque d'hospitalité ou autres avantages des élus**

Afin de ce conformer au règlement 232-2011 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe fait le dépôt de la déclaration de dons, marque d'hospitalité ou autres avantages des éluEs, d'un montant supérieur à 200 \$.

**9. Dépôt du registre des déclarations des élus ayant suivi une formation sur l'éthique**

Afin de ce conformer au règlement 232-2011 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe fait le dépôt du registre des déclarations des éluEs ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

**Dépenses et engagements de crédits**

**10. Mandater un avocat dans le cadre de la requête en accréditation des employés municipaux**

CONSIDÉRANT que le jeudi 22 novembre 2012 une requête en accréditation (AQ-2001-3938) *selon l'article 25 du Code du travail* a été déposée au bureau de la direction générale de la Municipalité par la Commission des relations du travail (CRT);

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à l'audience du 18 décembre 2012 nous a été signifié;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal mandate Me Dave Bouliane de la firme d'avocat Cain, Lamarre, Casgrain, Wells pour représenter la partie patronale dans la requête en accréditation syndicale.

**11. Augmentation salariale des employés municipaux, des pompiers et des élus**

CONSIDÉRANT les différentes sources d'information sur les variations des taux de salaires prévus pour

2013 et l'indice des prix à la consommation.

209-2012

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kathleen St-Jean

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal procède à une augmentation salariale de l'ordre de 1,5 % pour tous les employés, les élus (es) et les pompiers pour l'année 2013.

**12. Autorisation de paiement pour le contrat de rénovation du Centre communautaire « coté Est »**

CONSIDÉRANT l'octroi de gré à gré du contrat de rénovation du Centre communautaire « côté Est » à Construction Mario Dionne le 4 juin 2012 par résolution no 114-2012;

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés avec satisfaction;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

210-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal approuve les travaux effectués et autorise le paiement de 21 522.66 \$ avant taxes à Construction Mario Dionne pour le contrat de rénovation extérieur du bureau municipal.

**13. Autorisation de paiement pour l'acquisition de la génératrice du Centre communautaire**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'une génératrice à Génératrice Drummond le 6 août 2012 par résolution no 146-2012;

CONSIDÉRANT que la génératrice a été livrée à la Municipalité par le fournisseur;

CONSIDÉRANT qu'un paiement de 1 000 \$ a déjà été effectué;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Marco Dionne

211-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le paiement de final de 22 700 \$ avant taxes à Génératrice Drummond pour l'acquisition de la génératrice du Centre communautaire.

**14. Autoriser l'achat d'une échelle de remplacement pour le Service incendie**

CONSIDÉRANT la vérification effectués à l'échelle du Service incendie par une firme de vérification autorisée, et que celle-ci ne rencontre plus les normes prescrites de conformité;

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'une échelle coulissante de 24', deux (2) sections avec capteurs thermiques et du coussin protecteur d'échelle;

CONSIDÉRANT qu'Aréo-feu est le plus bas soumissionnaire;

212-2012

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise Monsieur Jocelyn Dionne, Chef pompier à procéder à l'achat d'une échelle et du coussin protecteur auprès d'Aréo-feu au montant de 900 \$ taxes en sus.

**Contrats, subventions, adjudications**

**15. Procéder à la reddition de compte, à l'approbation des travaux et à la réclamation de la subvention accordée pour 2012-2013 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

CONSIDÉRANT qu'une aide gouvernementale a été accordée dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) le 13 juin 2012 pour un montant d'aide de 45 000 \$ pour des travaux de pavage sur la rue Notre-Dame, la Route 287 et sur la rue Langlais (dossier no 00018511-1-14005 (01) – 2012-05-15-8);

CONSIDÉRANT que ces travaux de pavage sont terminés pour 2012 pour un montant de 46 875 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

213-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Rue Notre-Dame, la Route 287 et la Rue Langlais. Le montant d'aide financière à être versé est de 45 000 \$, tel que convenu. Il sera joint à la présente résolution, copies des pièces justificatives conformément aux exigences du ministre des Transports.

**16. Approbation des travaux d'amélioration de la scène Desjardins et réclamation du dernier versement au Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD) auprès de la MRC de Kamouraska**

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 5 000 \$ a été accordée par la MRC de Kamouraska par le Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD);

CONSIDÉRANT que le projet d'amélioration de la scène Desjardins située au Parc municipal a été réalisé;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 750 \$ a déjà été versé à la municipalité de Mont-Carmel;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Marco Dionne

214-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal approuve les dépenses pour le projet d'amélioration de la scène Desjardins et

demande le versement du solde restant à recevoir soit, 1 250 \$. Il sera joint à la présente résolution, une copie des pièces justificatives conformément aux exigences de la MRC de Kamouraska et tel que stipulé dans le protocole d'entente intervenu entre les parties.

Madame Karine Habel est autorisée à signer tous les documents afférents.

#### 17. Concession cantine

CONSIDÉRANT que Madame Isabelle Morin a signifié son intérêt de reprendre la concession de la cantine du Parc municipal pour un (1) an;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise depuis plusieurs années à cette fonction et de la satisfaction générale de son travail;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

215-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer la convention de location pour l'opération de la cantine pour une saison soit, 2013 au montant de 250 \$ pour la saison.

#### 18. Autoriser la signature du contrat de conciergerie pour l'édifice municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un service de conciergerie hebdomadairement;

CONSIDÉRANT que le contrat est fait pour une période de un an et renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT que le contrat est payé en 12 versements égaux payables à chaque mardi suivant la séance du conseil municipal;

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kathleen St-Jean

216-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de conciergerie avec Madame Renelle Lavoie valide pour une période de un (1) an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

#### Divers

#### 19. Déposer la candidature du Sentier culturel au « Prix Ruralia Desjardins »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel parraine le Comité responsable du projet du sentier depuis ses débuts et en assume les coûts;

CONSIDÉRANT que le Sentier culturel est un projet innovateur, original et mobilisateur qui demande l'engagement du milieu;

CONSIDÉRANT que le sentier culturel de Mont-Carmel est une initiative citoyenne qui a un rayonnement régional;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

217-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal dépose avec fierté la candidature du « Sentier culturel » de Mont-Carmel au « Prix Ruralia Desjardins » et que madame Karine Habel soit autorisée à signer tous les documents afférents.

## 20. Demande d'appui dans le dossier des îlots déstructurés

CONSIDÉRANT le projet de règlement n°172, visant la modification du RCi n°134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole;

CONSIDÉRANT les articles suivants dudit règlement :

- 1) Article 5 : définition de maison mobile.
- 2) Article 8 : au troisième paragraphe où il est mentionné, « Seule la maison unifamiliale isolée peut être construite dans un îlot déstructuré malgré l'article 20, la maison mobile n'est pas permise dans un îlot déstructuré ».

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

218-2012

**et résolu à l'unanimité que** la Municipalité de Mont-Carmel appuie la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans sa demande auprès de la MRC de Kamouraska de bien vouloir modifier le projet de règlement n°172, au 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 8 ci-haut mentionné.

Cette proposition implique que seules les entreprises en production agricole pourront loger des maisons mobiles. Le conseil de la municipalité de Mont-Carmel croit qu'il revient à chaque municipalité de gérer le type de construction résidentielle sur son territoire, et ce, par le biais de son règlement d'urbanisme.

Le conseil municipal est d'avis que l'installation des maisons mobiles peut être favorable pour attirer de nouveaux résidents, peu importe les niveaux de revenus, de même qu'à l'établissement de jeune famille, leur permettant ainsi d'être propriétaires d'une résidence, de leur faire connaître notre belle région et de les garder au sein de nos municipalités. C'est peut-être aussi une façon d'éviter la dévitalisation de nos municipalités et de garder nos écoles ou autres institutions et commerces ouverts et en santé financière.

## 21. Demande d'appui pour reporter la date buttoir du recouvrement de taxes

CONSIDÉRANT que l'automne est une saison difficile financièrement pour les familles à faibles revenus puisque c'est la fin des versements



de taxes municipales, le début des taxes scolaires en plus de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT que bien des familles doivent retarder les derniers versements de taxes afin de permettre à leurs enfants une rentrée scolaire adéquate (frais d'habillement, livres scolaires et matériel scolaire, frais transport d'autobus, etc.);

CONSIDÉRANT que cette période automnale onéreuse est vite suivie par celle de la période des Fêtes, période de festivités qui demande beaucoup financièrement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire faire preuve d'un peu de compassion vis-à-vis ces personnes à faibles revenus devant la menace de vente de leur propriété à défaut de paiement des taxes;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

219-2012

**et résolu à l'unanimité que** la Municipalité de Mont-Carmel appuie la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans sa demande à la MRC de Kamouraska de bien vouloir reprendre la date buttoir de février afin que la municipalité puisse recouvrer le plus possible de taxes en retard avant d'envoyer les dossiers de vente de propriétés pour non paiement de taxes.

## **22. Demande d'appui d'Action Chômage Kamouraska inc.**

CONSIDÉRANT que les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

CONSIDÉRANT que ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les secteurs socio-économiques de tous horizons œuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

CONSIDÉRANT que malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2 000 (10 %);

CONSIDÉRANT qu'en plus de la fin de ces projets pilotes, les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

CONSIDÉRANT que la classification des chômeurs en trois (3) catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq (5) dernières années en feront partie;

CONSIDÉRANT que ceux-ci devront, dès leur septième semaine de prestation, accepter tout travail dans un rayon **d'une heure de transport de leur résidence**, et ce, à un salaire pouvant être réduit à 70 % de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

CONSIDÉRANT que cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

CONSIDÉRANT que les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier tel que **deux (2) de nos trois (3) employés de voirie**, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main-d'œuvre pour nous, mais aussi pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme;

CONSIDÉRANT que l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possibles et l'accessibilité à la justice;

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

220-2012

**et résolu à l'unanimité que** la Municipalité de Mont-Carmel appuie Action Chômage Kamouraska et en appelle au gouvernement fédéral :

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités.
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi.

### 23. Demande d'appui financier

- Escadron 761 (Cadets de l'air)
- Club de patinage artistique de Saint-Pascal

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Lauréat Jean

221-2012

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Escadron 761 :**  
25 \$ pour la campagne de souscription annuelle de l'Escadron 761 des cadets de l'air – Région Kamouraska
- **Club de patinage artistique de Saint-Pascal :**  
50 \$ pour la Campagne de financement 2012-2013

### 24. Correspondance

**25. Motion de remerciement au Service de garde Les Carmignons pour la décoration de la cloche pour Noël au cœur du Kamouraska**

Le conseil municipal tient à remercier l'éducateur du service de garde « Les Carmignons », Monsieur Sébastien Laplante ainsi que tous les enfants pour leur implication et leur créativité dont ils ont fait preuve dans la décoration de la cloche de Noël dans le cadre du concours intermunicipal « Noël au cœur du Kamouraska » qui a lieu à Saint-Denis. Nous leur témoignons toute notre reconnaissance.

**26. Autres sujets :**

**27. Période de questions**

De 20 h 55 à 21 h 08.

**28. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kathleen St-Jean

**et résolu à l'unanimité que** la séance soit close à 21 h 10.

222-2012

---

M. Denis Lévesque  
Maire

---

Mme France Boucher  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière adjointe

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.